

5.00 crédits

30.0 h


Q1



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Enseignants	Deraedt Catarina ;
Langue d'enseignement	Anglais
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Louis
Préalables	<i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i>
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Le cours a pour but de familiariser l'étudiant.e à la culture et au système juridique anglo-américain (origines, fondements et principes de la Common Law) en abordant certains thèmes généraux du droit public et privé par l'intermédiaire de diverses sources juridiques (doctrine, jurisprudence, législation) et de l'actualité.</p> <p>L'objectif général d'apprentissage consiste également à initier les étudiant.e.s à la pratique juridique (par exemple, introduction à certaines méthodes, professions et procédures judiciaires).</p> <p>Conçu de façon active, il devrait permettre à l'étudiant-e, au terme de l'année, d'acquérir :</p> <ul style="list-style-type: none"> # une connaissance de base des structures, des concepts majeurs et de la terminologie anglo-américaine ; # de consulter, comprendre et synthétiser une documentation juridique en langue anglaise ; # d'expliquer et de débattre dans une langue compréhensible et en utilisant la terminologie appropriée, de situations juridiques simples ainsi que des structures et concepts de base des systèmes juridiques enseignés. <p>L'objectif du cours est ainsi la compréhension et la connaissance tant passive que, dans la mesure du possible active, de l'anglais juridique. De la sorte, l'étudiant-e ayant suivi le cours d'anglais usuel et d'anglais juridique aura acquis les compétences nécessaires pour suivre un cours juridique en anglais en BLOC 3, remplissant ainsi les objectifs d'apprentissage des langues au sein de la Faculté de droit.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>L'évaluation se base en partie sur la participation active pendant les séances en groupes (qui peut comprendre une présentation orale) et en partie sur un examen écrit en session.</p> <p>L'examen écrit comprend trois parties :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une série de questions de vocabulaire 2. Une série de questions sur le contenu du cours (séances en auditoire et séance en groupes) 3. Une série de questions qui examinent la compréhension d'un nouveau texte (son genre, sa structure, sa portée ou son contenu) et sollicitent éventuellement une comparaison avec ce qui a été vu en cours. Ce nouveau texte est de même sorte et dans une thématique similaire que celles vues au cours, les questions posées sont également comparables à celles soulevées en cours. <p>La présence est obligatoire pour les séances en groupes. En cas de deux absences aux séances en groupe, l'enseignant-e peut imposer un travail de remplacement (également si une des deux absences est injustifiée). Deux absences injustifiées aux séances en groupes peuvent conduire à une note 0A pour le cours.</p>
Méthodes d'enseignement	<p>Le cours alterne entre des séances de cours magistral et des séances en groupes, requérant une préparation et participation active de l'étudiant.e pendant et en dehors des cours.</p> <p>Lors des séances en auditoire une thématique juridique spécifique sera abordée sous un angle pratique, reprenant par exemple des questions liées à l'actualité. Lors des séances en groupes, la thématique sera approfondie avec des exercices. Ces exercices sont centrés sur une lecture critique de textes à savoir, la structuration, la signification, les données factuelles et opinions.</p> <p>Il s'agit d'un cours pratique visant la compréhension de la langue juridique, articulé autour d'exposés magistraux structurés, pratiques et orientés vers l'apprentissage de la terminologie juridique, d'exercices écrits (rédaction, traduction) et d'exercices oraux (discussions, brefs exposés).</p>
Contenu	<p>A l'entame des cours, les étudiant.e.s rempliront un questionnaire pour situer leur niveau de connaissance en anglais.</p> <p>Le cours est structuré en deux volets:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le premier a pour but de permettre aux étudiants de renforcer leurs compétences linguistiques générales et d'acquérir les concepts de base et la terminologie du droit anglo-américain principalement par des exercices de compréhension à la lecture et d'expression orale. • Le second comporte l'étude d'une sélection de thèmes juridiques essentiels afin de comprendre les systèmes juridiques anglophones (droit des contrats, de la responsabilité, droit pénal, droit constitutionnel, etc.) et l'analyse de cas de jurisprudence anglaise, américaine, européenne, internationale, etc.

	<p>Les étudiants doivent lire et préparer les textes et les exercices à l'avance.</p> <p>Quelques ressources quant à la langue anglaise usuelle pouvant servir de support grammatical et/ou de vocabulaire seront mis à disposition sur Moodle. Au cours du semestre, des documents de lecture supplémentaires peuvent également être mis à disposition des étudiant-e-s sur Moodle.</p>
Bibliographie	<p>Des documents de travail peuvent être disponibles et des références bibliographiques communiquées et commentées en cours d'année.</p>
Faculté ou entité en charge:	<p>DRTB</p>

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROB1BA	3	BDROI1140	
Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais)	DRNB1BA	4	BDROI1140	